



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

ECOLE DE CONDUITE FPCR CLAPIERS
Centre Commercial La Croisée
34380 CLAPIERS

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

**« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES
DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 27/06/2018..... jusqu'au 27/06/2021.....

Le préfet de département ou son représentant

Pour le préfet de l'Hérault
et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr

Matthieu GREGORY